

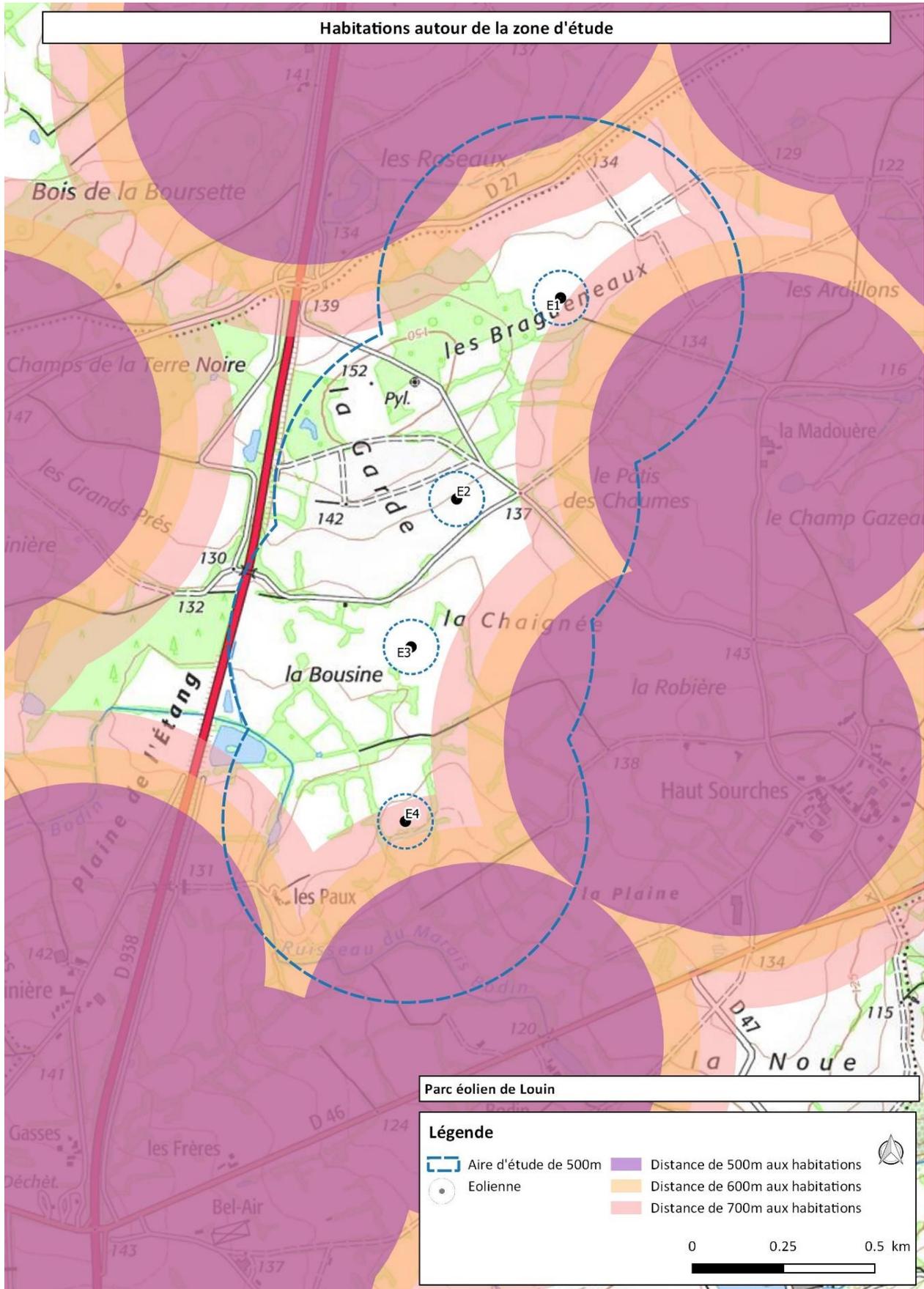
Tableau 3 : Distance entre les éoliennes et les habitations les plus proches

Commune	Lieu-dit	Eolienne concernée	Distance entre le mât de l'éolienne et l'habitation
Airvault	Les Luneaux	E1	904 m
Louin	La Madouère	E1	722 m
Louin	Le Coudray	E2	1320 m
Louin	Haut Souches	E3	803 m
Louin	Haut Souches	E4	796 m
Louin	Le Marais Bodin	E4	649 m
Louin	La Martinière	E4	967 m

Ces distances sont toutes supérieures au seuil réglementaire de 500 m. La distance la plus faible entre une habitation et une éolienne est de 649 m, la distance la plus éloignée est de 1320 m. Ainsi, la distance minimum moyenne entre une éolienne et une habitation la plus proche est de 880 m.

Toutes les éoliennes se trouvent à plus de 700 mètres des habitations, excepté l'éolienne E4, qui se trouve à 649 mètres des habitations.

De plus, les éoliennes sont assez éloignées du bourg des communes. En effet, l'éolienne la plus proche du centre du bourg de Louin se trouve à un peu plus de 3 km. Aussi, l'éolienne la plus proche du centre du bourg d'Airvault se trouve à plus de 5 km.



- **Zones urbanisables les plus proches**

Les communes de Louin et Airvault font parties de la communauté de commune d'Airvaudais-Val du Thouet. Actuellement, sur les 9 communes composant cette communauté de communes, seules 2 sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Airvault et Saint-Loup-Lamairé. Les 7 autres communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les parcelles d'implantation des 4 éoliennes se trouvent sur la commune de Louin, qui est placée sous le régime RNU. Une des règles principales du RNU est celle de la constructibilité limitée aux espaces urbanisés (article L.111-3 dudit Code). D'après l'alinéa 2 de l'article L.111-4 dudit Code, « peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune », notamment, « les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées ». Un parc éolien entre dans ce cadre, puisque les éoliennes peuvent être considérées comme des équipements collectifs d'intérêt public. Trois arrêts rendus par le Conseil d'État le 13 juillet 2012 (n°343306, n°345970 et n°349747) soulignent en effet qu'elles contribuent à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité vendue au public, et en ce sens, peuvent donc être qualifiées de la sorte. De plus, elles sont compatibles avec l'exercice d'une activité agricole. Elles ne constituent pas d'obstacles pour l'utilisation des machines et outils agricoles et ne consomment pas beaucoup d'espace une fois en fonctionnement. Elles permettent ainsi que les activités existantes ou potentielles se poursuivent normalement ou se mettent en place. L'aire d'étude n'est pas concernée par des zones urbanisables. L'implantation du parc éolien est autorisée par le RNU applicable sur la commune de Louin sous réserve du respect du règlement en vigueur.

La zone urbanisable la plus proche est celle du Marais Bodin à Louin qui se situe 649 m de l'éolienne la plus proche (E4).

- **Bureau**

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 26 août 2011 sur les effets liés aux ombres des éoliennes, la réglementation au titre de l'ICPE impose une étude pour tout bureau situé à moins de 250 m d'une éolienne.

Ainsi, aucun bureau n'est identifié dans un tel rayon autour des aérogénérateurs. Cependant, une étude d'ombre est tout de même réalisée pour les habitations les plus proches, elle est consultable dans le volet étude d'impact environnemental et ses annexes.

III.1.2 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le terme établissement recevant du public (ERP) est défini à l'article R.123-2 du Code de la construction et de l'habitation, et désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés qui sont, eux, protégés par les règles relatives à la santé et sécurité au travail. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements : cinémas, théâtres, magasins, bibliothèques, écoles, universités, hôtels, restaurants, hôpitaux, gares, salle des fêtes, maison de retraite...

- **Zones commerciales**

Le site Internet zones-activites.net ne recense aucune zone d'activités économiques dans le périmètre d'étude. En effet, la zone d'activité recensée la plus proche de l'aire d'étude est d'Airvault, au nord-est de l'aire d'étude, qui se situe à environ 5,3 km de l'éolienne la plus proche (E1).

Il n'existe pas d'activité commerciale ou artisanale au sein même de l'aire d'étude.

- **Etablissements sensibles**

Les établissements sensibles sont les crèches, les écoles (maternelles et élémentaires), les collèges et les lycées ainsi que les établissements hébergeant des enfants handicapés, les établissements de soins et les maisons de retraite.

Tableau 4 : Distance entre les éoliennes et les établissements sensibles les plus proches

Commune	Etablissement sensible	Eolienne concernée	Distance avec le mât de l'éolienne
Saint-Loup-Lamairé	EHPAD	E4	2797 m
Saint-Loup-Lamairé	Ecole maternelle	E4	2978 m
Saint-Loup-Lamairé	Collège Lycée	E4	3372 m
Louin	Ecole primaire	E1	3111 m

Les établissements recensés ci-dessus correspondent aux établissements sensibles les plus proches de l'aire d'étude. Ainsi, l'établissement sensible le plus proche de l'aire d'étude se trouve à environ 2.8 km de l'éolienne la plus proche.

Il n'existe aucun établissement sensible dans la zone d'étude de 500 m.

- **Etablissements touristiques**

L'établissement touristique le plus proche est le Château de Saint-Loup-sur-Thouet, dans la commune de Saint-Loup-Lamairé. Il se trouve à environ 2,82 km de l'éolienne la plus proche (E1).

Dans la commune de Louin, un établissement touristique a été recensé, des chambres d'hôtes (Ô 3 Oliviers), qui se trouve à environ 2,85 km de l'éolienne la plus proche (E4) du parc de Louin. Dans la commune d'Airvault l'établissement touristique le plus proche se trouve à 5,29 km de l'éolienne E1.

Il n'existe aucun établissement accueillant des touristes dans la zone d'étude des 500 m retenue.

Les ERP les plus proches sont situés à Saint-Loup-Lamairé, toujours à plus de 2,7 km de l'éolienne la plus proche. Il n'existe donc pas d'ERP dans la zone d'étude de 500 m des éoliennes.

III.1.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE (INB)

L'article 4 de l'arrêté du 22 juin 2020 prévoit que : « l'installation est implantée à une distance minimale de 300 mètres : d'une installation nucléaire de base visée par l'article 28 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ou d'une installation classée pour la protection de l'environnement relevant de l'article L. 515-32 du code de l'environnement. Les distances d'éloignement sont mesurées à partir de la base du mât de chaque aérogénérateur de l'installation. »

- ICPE

D'après la base de données des ICPE du Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de l'Energie (www.georisques.gouv.fr) consultée en juillet 2020, le département des Deux-Sèvres compte 5 établissements classés SEVESO seuil haut et 4 établissements classés SEVESO seuil bas sur l'ensemble de son territoire.

Tableau 5 : Liste des établissements classés SEVESO seuil haut dans les Deux-Sèvres (Source : Georisques)

Nom de l'établissement (1) ^	Code postal ^	Commune ^	Régime en vigueur (2) ^	Statut SEVESO ^
ANTARGAZ	79000	NIORT	Autorisation	Seveso seuil haut
DE SANGOSSE sa	79270	SAINT-SYMPHORIEN	Autorisation	Seveso seuil haut
MAXAM ATLANTIQUE	79390	THENEZAY	Autorisation	Seveso seuil haut
RHODIA OPERATIONS (Groupe SOLVAY)	79500	MELLE	Autorisation	Seveso seuil haut
TITANOBEL SAS	79350	AMAILLOUX	Autorisation	Seveso seuil haut

Tableau 6 : Liste des établissements classés SEVESO seuil bas dans les Deux-Sèvres (Source : Georisques)

Nom de l'établissement (1) ^	Code postal ^	Commune ^	Régime en vigueur (2) ^	Statut SEVESO ^
DANISCO_DUPONT	79500	MELLE	Autorisation	Seveso seuil bas
KRATON (ex ARIZONA CHEMICAL)	79000	NIORT	Autorisation	Seveso seuil bas
QUARON France	79000	NIORT	Autorisation	Seveso seuil bas
SCORI	79600	AIRVAULT	Autorisation	Seveso seuil bas

Le plus proche est situé à environ 4,84 km de l'aire d'étude, à Airvault, il s'agit de Scori qui est un établissement classé SEVESO de seuil bas.

Selon la même source, les communes de l'aire d'étude comptent 17 ICPE soumises à enregistrement, 1 pour la commune de Louin et 16 pour la commune d'Airvault.

Tableau 7: Liste des installations classées sur la commune de Louin (Source : Georisques)

Nom de l'établissement (1) ^	Code postal ^	Commune ^	Régime en vigueur (2) ^	Statut SEVESO ^
IMERYS STRUCTURE	79600	LOUIN	Inconnu	Non Seveso

Tableau 8 : Liste des installations classées sur la commune d'Airvault (Source : Georisques)

Nom de l'établissement (1) ▲	Code postal ◆	Commune ◆	Régime en vigueur (2) ◆	Statut SEVESO ◆
ARNAUD eurl	79600	AIRVAULT	Inconnu	Non Seveso
ARNAUD sarl	79600	AIRVAULT	Inconnu	Non Seveso
BERNIER sa	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
CASSE CAR 79 (ex PREST Philippe)	79600	AIRVAULT	Enregistrement	Non Seveso
CIMENTS CALCIA sas	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
CIMENTS CALCIA sas	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
CIMENTS CALCIA sas	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
COLAS CENTRE OUEST	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
COLAS CO (ex-POITOU EMULSIONS gie)	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
FERME EOLIENNE DES PATIS AUX CHEVAUX	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
Ferme éolienne Maisontiers-Tessonnière	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
GAEC LE LIZON	79600	AIRVAULT	Enregistrement	Non Seveso
MARIE SURGELES	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
SOCOPLAN	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
THIOLLET sarl	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso
T.PL Industries.	79600	AIRVAULT	Autorisation	Non Seveso

L'établissement classé le plus proche de l'aire d'étude est celui d'IMERYS Structure, qui se trouve à environ 567 mètres de l'éolienne la plus proche (E2). C'est une carrière qui n'est plus en exploitation, un arrêté préfectoral concernant sa fermeture administrative a été publié le 23/04/2007.

Le second établissement classé le plus proche de l'aire d'étude est la Casse Car 79 (ex PREST Philippe) se trouvant au nord du parc éolien de Louin et à environ 847 mètres de l'éolienne la plus proche (E1).

A noter aussi la présence du parc éolien en exploitation le plus proche de l'aire d'étude. Il s'agit de Ferme éolienne Maisontiers-Tessonnière, exploitée par Volkswind et implantée sur les communes de Maisontiers et Tessonnière, à 2,02 km à l'ouest de l'éolienne la plus proche (E2). Ce parc est composé de 5 éoliennes Vestas V117 d'une puissance unitaire de 3,3 MW pour un rotor de 117 mètres de diamètre et une hauteur totale bout de pale de 150 mètres. Le parc éolien de Louin se situe à 2 002 mètres des éoliennes du parc voisin.

Les préconisations d'éloignement des constructeurs sont respectées tant du point de vue des éoliennes existantes que des éoliennes projetées. La distance entre éoliennes est supérieure à 4 fois le diamètre soit 468 mètres pour les Vestas V117 ou 600 mètres pour le gabarit du projet. L'interdistance prévue avec la ferme éolienne Maisontiers-Tessonnière est d'ailleurs supérieure à celle prévue entre les éoliennes du parc de Louin. Cette distance conséquente n'implique pas de danger de détérioration des éoliennes de la ferme éolienne Maisontiers-Tessonnière.